

OCCAS DE SAINT PIERRE LES ELBEUF
RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

L'article 107 de la loi NOTRe (loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République) est venu étoffer les dispositions relatives au débat d'orientation budgétaire des communes en accentuant l'information aux conseillers municipaux. A noter que l'article L.2312-1 du CGCT modifié par la loi concerne les CCAS puisque cet article précise que « les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus ».

Désormais, dans les CCAS des communes de plus de 3 500 habitants, le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB) porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget.

La présente note vise à introduire ce débat qui aura lieu le 2 février et qui s'articulera autour des trois points ci-dessous.

I - Le contexte du budget 2021

- 1.1 - Les éléments de contexte économique et financier
- 1.2 - Le Projet de Loi de Finances (PLF) 2021

II – Stratégie financière et orientations pour 2021

- 2.1 - Analyse financière
- 2.2 - Stratégie financière
- 2.3 - Les marges de manœuvre
- 2.4 - Les grandes orientations 2021

III – Engagements pluriannuels et analyse de la dette

- 3.1 - La programmation des investissements,
- 3.2 - Structure et gestion de la dette
- 3.3 : Les budgets annexes

I : Le contexte du budget 2021

1.1 - Les éléments de contexte économique, financier et social

- L'économie mondiale face à la pandémie du Covid-19

Après l'apparition fin 2019 du coronavirus SARS-CoV-2, le monde a assisté incrédule le 23 janvier 2020 aux premiers confinements de métropoles chinoises avant d'être touché à son tour par la pandémie de la COVID-19 début 2020. Depuis, l'économie mondiale évolue au rythme de la pandémie et des mesures de restrictions imposées pour y faire face et des mesures de relance pour rebondir.

Après une chute record de l'activité au premier semestre 2020, les dé-confinements progressifs au début de l'été se sont traduits mécaniquement par de forts rebonds au troisième trimestre dans les pays développés, l'activité restant toutefois en retrait par rapport à la fin 2019.

Après l'accélération de la propagation de l'épidémie à partir de la fin de l'été, l'Europe et les Etats-Unis ont été confrontés depuis l'automne à une 2ème vague de contaminations, conduisant à la réintroduction progressive des mesures restrictives voire à des nouveaux confinements, qui devraient peser sur l'activité au quatrième trimestre.

- Zone euro : crise sanitaire inédite, activité en dents de scie et soutien massif des institutions

Après une chute vertigineuse du PIB en 2020, comparée à la crise de 2008, due aux restrictions et confinements instaurés de mars à mai dans la plupart des économies de la zone euro, l'activité, profitant de la levée progressive

des mesures contraignantes a fortement rebondi l'été dernier, passant de - 11,8 % au second trimestre à + 12,7 % troisième trimestre (soit -4,3 % sur un an).

Pour autant l'activité demeure en retrait de plus de 4 % comparée à fin 2019, les secteurs à fortes interactions sociales tels que les services de transports, de restauration, d'hébergement et les autres activités liées au tourisme demeurant durablement affectés. Les pays plus touristiques (Espagne, France, Italie) souffrent ainsi davantage que ceux disposant de secteurs manufacturiers importants (Allemagne).

Fin septembre, les indicateurs avancés étaient au vert (enquêtes de confiance, carnets de commandes...) malgré les incertitudes sur l'issue de l'élection présidentielle américaine et sur celle des négociations post-Brexit entre l'Union Européenne et le Royaume Uni. Mais la 2ème vague de l'épidémie qui frappe actuellement l'Europe a renversé cette tendance. Les mesures de restriction, progressivement réintroduites dans la plupart des pays, conduisent à de nouveaux couvre-feu dans plusieurs régions et pays (Irlande, Pays de Galles, France, Belgique, Allemagne, Espagne, Italie...) depuis octobre dernier.

Au-delà des plans d'urgence nationaux, le soutien massif des institutions supranationales devrait atténuer les effets de la 2ème vague de la pandémie en zone euro et contribuer (une fois celle-ci maîtrisée) à relancer l'économie.

Au cours de l'été, les Etats membres de l'UE se sont mis d'accord sur un important plan de relance de 750 milliards d'euros en prêts et subventions, en plus du programme SURE (100 Milliards d'euros) destiné à soutenir les mesures de chômage de courte durée. Sur le plan sanitaire, la Commission Européenne a également annoncé fin octobre le financement de transferts transfrontaliers de patients (220 millions €) là où cela est nécessaire.

De son côté, contrairement à 2008, la Banque Centrale Européenne a réagi rapidement et significativement. Après avoir augmenté son Programme d'Achats d'Actifs (APP) de 120 milliards €, elle a créé le programme PEPP (Pandemic Emergency Purchase Programme) initialement doté d'une capacité de 750 milliards d'euros, portée à 1350 milliards début juin. Elle a aussi maintenu sa politique monétaire traduite par des taux d'intérêt très bas, permettant aux gouvernements de financer d'importants plans de relance par le déficit public.

Dans ce contexte d'incertitudes accrues, la croissance du **PIB en zone euro devrait chuter d'environ -8 % en 2020, avant de rebondir de 6 % en 2021.**

- Situation en France

Résiliente en 2019, l'économie française a été durement touchée par la pandémie COVID-19 au premier semestre 2020. Reculant de 5,9 % au premier trimestre, le PIB a chuté de 13,7 % au second trimestres suite au confinement national instauré au printemps dernier, du 17 mars au 11 mai. Si toutes les composantes de la demande ont été affectées, certains secteurs ont été plus particulièrement touchés par la crise sanitaire : l'hébergement et la restauration, la fabrication d'équipements de transport, l'automobile, l'aéronautique, le commerce spécialisé et les services de transport.

Suite à l'assouplissement des restrictions, l'activité économique française a fortement rebondi à l'été tout en restant inférieure de 4 % à son niveau d'avant crise. La croissance du PIB a ainsi atteint 18,2 % au troisième trimestre et a reculé de 4,3 % au total sur 2020.

L'accélération des contaminations depuis la fin de l'été a conduit à un couvre-feu puis à un nouveau confinement national le 30 octobre pour une durée d'au moins 4 semaines. L'impact économique devrait néanmoins être moins fort qu'au second trimestre.

Dans ce contexte incertain, **la croissance française devait chuter de - 10,3 % en 2020 avant de rebondir à 5,7 % en 2021.**

Sur le marché du travail, l'impact de la pandémie est d'ores et déjà impressionnant. Au premier semestre 2020, 715 000 personnes avaient déjà perdu leur emploi salarié.

Cette destruction massive d'emploi ne s'est pas immédiatement traduite par une hausse du taux de chômage. En effet, le nombre de chômeurs se déclarant activement à la recherche d'un emploi ayant diminué pendant le confinement, le taux de chômage a nettement diminué au premier semestre passant de 8,1 % fin 2019 à 7,1 % au deuxième trimestre 2020, alors même que la situation sur le marché du travail se détériorait. L'assouplissement des restrictions durant l'été aura eu raison de cette baisse du chômage en trompe-l'œil. Le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté de 628 000 en France et atteint 2,7 millions de personnes tandis que le taux de chômage s'élevait de nouveau à 9,0 %.

Afin de soutenir les entreprises et limiter la hausse du chômage, le Gouvernement a adapté dès mars le dispositif d'activité partielle, qui a été largement sollicité. Son coût pour 2020 est estimé à 31 milliards d'euros (1,3 % de PIB) et à 6,6 milliards d'euros pour 2021.

Le taux de chômage devrait culminer à plus de 11 % d'ici la mi-2021, pour diminuer ensuite et atteindre 8 % vers la fin de 2022 selon les prévisions des économistes.

Pour atténuer l'impact économique et social de la crise sanitaire, le Gouvernement a accompagné le 1er confinement d'un vaste ensemble de mesures d'urgence. Ces mesures ont été conçues pour soutenir les ménages (en préservant leur emploi et la majeure partie de leurs revenus grâce au chômage partiel), pour les entreprises (en renforçant leur trésorerie par le biais de facilités de crédit) et pour certains secteurs d'activité les plus durement touchés par l'épidémie tels que le tourisme, l'automobile et l'aéronautique.

Le coût total de ces mesures est estimé à près de 470 milliards € (environ 20 % du PIB). Toutefois, seule une partie des mesures (64,5 Mds €) aura un impact direct sur le solde public, l'impact des mesures de trésorerie (76 Mds €) et de garanties d'emprunt de l'Etat (327,5 Mds €) à ce stade incertain n'étant susceptible d'intervenir qu'à partir de 2021.

Au-delà de ces mesures d'urgence, le gouvernement français a lancé en septembre un plan de relance sur les années 2021-2022 de 100 milliards d'euros (soit 4,3 % du PIB) financé à hauteur de 40 milliards d'euros par l'Europe. Comprenant trois axes (écologie, compétitivité et cohésion), il vise à soutenir l'activité et à minimiser les effets potentiels à long terme de la crise sanitaire.

Enfin, l'annonce du 2ème confinement s'est accompagnée d'une enveloppe budgétaire supplémentaire de 20 milliards € de soutien financier, largement répartie sur les programmes mis en place précédemment.

Depuis le début de la pandémie mondiale, l'inflation de l'Indice des Prix à la Consommation français a fortement baissé, passant de 1,5 % en janvier 2020 à 0 % en septembre, son plus bas niveau depuis mai 2016.

Au regard de la hausse attendue du chômage, l'inflation devrait être principalement guidée par les prix du pétrole et rester faible un certain temps : après 1,1 % en 2019, l'inflation française devrait atteindre 0,5 % en moyenne en 2020 et 0,6 % en 2021.

Le déficit public devrait atteindre 11,3 % du PIB en 2020, tandis que la dette publique s'élèverait à 119,8 % du PIB pour 2020.

Le Gouvernement prévoyait dans le Projet de Loi de Finances 2021 une baisse du déficit public à 6,7 % du PIB et une dette publique à 116,2 % du PIB.

Pour autant, la forte augmentation attendue de la dette publique française ne devrait pas affecter la viabilité de la dette de la France en raison des coûts d'emprunt extrêmement bas. En effet, compte tenu du niveau très faible de l'inflation, les taux d'intérêt devraient rester faibles pendant encore un certain temps.

1.2- Le Projet de Loi de Finances (PLF) 2021

Les collectivités publiques locales sont fortement touchées dans leurs finances par la crise. L'impact pourrait être de 20 milliards € sur trois ans, à comparer à des dépenses de fonctionnement proches de 700 milliards € dans le même temps.

Des transferts financiers de l'Etat aux collectivités en baisse dans le PLF 2021 : fin des dégrèvements de taxe d'habitation (TH)

Ces transferts incluent la totalité des concours financiers de l'Etat majorés des subventions des autres ministères, des contreparties des dégrèvements législatifs, du produit des amendes de police de la circulation et des radars ainsi que la fiscalité transférée et le financement de la formation professionnelle.

Ils atteignent 104,4 milliards d'euros dans le Projet de Loi de Finances (PLF) 2021, à périmètre courant, en baisse de 10 % par rapport à 2020. Cette diminution est directement liée à la suppression des dégrèvements de Taxe

d'habitation (TH) puisqu'en 2021, le produit de la TH est affecté au budget de l'Etat (- 13 Mds €) et le bloc communal est compensé à hauteur de la recette fiscale de 2017.

L'inquiétude au niveau local réside dans les dispositifs figés de variation de cette compensation en fonction de l'évolution du nombre de ménages, notamment en cas d'opérations de construction de logements.

Concours financiers de l'Etat (51,9 Mds €)

- Un niveau de Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) stabilisé

La DGF est stable avec un montant de 26,756 milliards €.

Deux nouveaux prélèvements voient le jour, le 1er pour soutenir le bloc communal confronté aux pertes de recettes liées à la crise sanitaire, et le 2nd pour compenser la révision des valeurs locatives des locaux industriels. Les compensations d'exonérations de fiscalité locale, quant à elles, chutent (- 80 %) du fait de la mise en place de la réforme fiscale dès 2021 et par conséquent de l'arrêt de la prise en charge par l'Etat du dégrèvement de la TH

- Les Dotations de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) stabilisées depuis 2019

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à 1.8 milliard € dans le PLF 2021, montants inchangés par rapport à 2020 :

- Dotation politique de la ville (DPV) : 150 millions €
- Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) : 1046 millions €
- Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) : 570 millions €

Application progressive de la date d'entrée en vigueur de l'automatisation du FCTVA

Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) poursuit sa croissance (+ 9,1 %) grâce à une bonne reprise de l'investissement local depuis 2017.

Le FCTVA est un prélèvement sur les recettes de l'Etat qui constitue la principale aide de l'Etat aux collectivités territoriales en matière d'investissement. C'est une dotation destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire (16.404%), de la charge de TVA.

L'automatisation du FCTVA sera possible grâce à l'application dédiée nommée ALICE (automatisation de la liquidation des concours de l'Etat). L'éligibilité de la dépense au FCTVA ne sera plus fonction de sa nature juridique mais de son imputation comptable.

Certaines dépenses sont exclues de ce traitement automatisé. Un décret précisera l'assiette des dépenses entrant dans le champ de l'automatisation.

La mise en œuvre se fera progressivement sur 3 ans pour les dépenses éligibles réalisées à partir du 1^{er} janvier 2021 : en 2021, pour les collectivités percevant le FCTVA l'année même de la dépense ; en 2022 ou en 2023 respectivement pour les perceptions en N+1 ou N+2.

Par ailleurs, cet article élargit les dépenses de fonctionnement éligibles au FCTVA à la fourniture de prestations de solutions relevant de l'informatique en nuage (cloud) à compter du 1er janvier 2021.

Hausse de la péréquation verticale

Elle représente 220 millions € en 2021. Pour la 3^{ème} année consécutive, la progression de la péréquation sera financée intégralement au sein de la DGF. Cela a pour conséquence d'alléger la ponction faite sur les variables d'ajustement mais cela augmente d'autant l'écêtement des dotations forfaitaires des communes et départements et de la dotation d'intercommunalité des EPCI.

Baisse des impôts de production de 10 milliards €

Le Projet de Loi de Finances 2021 s'inscrit dans le cadre du plan de relance de 100 milliards € du Gouvernement qui permettrait de retrouver une économie française d'avant crise d'ici à 2022.

L'une des mesures, détaillée dans les articles 3 et 4 du PLF, consiste à réduire les impôts de production de 10 milliards € dès 2021 grâce à 3 leviers :

- La baisse du taux de Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE). Le Gouvernement a décidé de supprimer la part de CVAE des régions, soit 7,5 milliards € en 2019. Pour ce faire, le taux théorique de CVAE, fixé au niveau national, sera divisé par 2 et passera de 1,5 % à 0,75 % dès le 1er janvier 2021. En remplacement, les régions récupéreront une fraction de TVA, qui viendra s'ajouter à celle qu'elles perçoivent depuis 2018 à la place de la DGF. Cette affectation de TVA fait partie des engagements issus de l'Accord de méthode signé entre l'Etat et les Régions le 30 juillet 2020.
- La baisse du plafonnement de Contribution Economique Territoriale (CET). La CET est plafonnée à 3 % de la valeur ajoutée de l'entreprise. Ainsi, si une entreprise dépasse ce plafond, elle peut alors demander un dégrèvement de CET, dégrèvement ne s'appliquant que sur la Cotisation Foncière Entreprise. Parallèlement à la baisse de la CVAE et pour soulager davantage d'entreprises, le PLF abaisse ce plafonnement à 2 % de la valeur ajoutée de l'entreprise. Cette diminution de plafond contribue notamment à réduire la CFE, imposition non liée au résultat de l'entreprise mais qui pèse fortement sur les activités.
- La révision des valeurs locatives des établissements industriels. Ces valeurs locatives obsolètes datent des années 1970 et ne sont plus adaptés à la réalité économique actuelle. Elles aboutissent à une imposition plus forte des établissements industriels par rapport à celle des locaux professionnels, depuis leur révision de 2017. Ainsi, les taux d'intérêt en vigueur aujourd'hui s'élèvent à 8 % pour terrains et 12 % pour constructions et installations. Le PLF propose de retenir des nouveaux taux d'intérêt en se basant uniquement sur le taux d'amortissement des biens. Concernant les terrains, certes non amortissables, leurs agencements le sont et c'est ce qui donne la valeur du terrain. Pour les constructions, leur taux d'amortissement varie aujourd'hui entre 5 et 10 %. Ainsi, le PLF fixe pour 2021 des taux d'intérêt à 4 % pour les terrains et leurs agencements, et à 6 % pour les constructions et installations.

II – Stratégie financière du mandat et orientations pour 2021

2.1 : Analyse financière

2.1.1 : Analyse des dépenses et recettes de fonctionnement Budget principal

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2016	2017	2018	2019	Prévision 2020	BP 2021	évol 2019
011 - Charges à caractère général	542 277,88 €	585 941,37 €	623 960,42 €	1 077 004,73 €	970 243,08 €	994 836,00 €	-9,91%
012 - Charges de personnel	908 183,56 €	736 239,74 €	698 658,22 €	675 495,07 €	720 547,48 €	694 454,29 €	6,67%
65 - Autres charges de gestion	42 617,63 €	43 201,83 €	44 947,33 €	161 322,06 €	150 216,30 €	229 008,10 €	-6,88%
67 - Charges exceptionnelles	1 183,39 €	3 618,92 €	3 514,31 €	215,31 €	1 596,98 €	2 500,00 €	641,71%
Total dépenses réelles de fct	1 494 262,46 €	1 369 001,86 €	1 371 080,28 €	1 914 037,17 €	1 842 603,84 €	1 920 798,39 €	-3,73%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2016	2017	2018	2019	Prévision 2020	BP 2021	évol 2019
70 - Vente de produits	721 418,52 €	583 994,79 €	541 576,88 €	1 000 671,16 €	978 173,80 €	975 996,03 €	-2,25%
013 - Atténuation de charges	36 421,76 €	33 987,15 €	27 039,80 €	76 485,25 €	103 042,61 €	45 000,00 €	34,72%
74 - Dotations et participations	318 616,73 €	252 624,09 €	279 873,40 €	308 040,33 €	357 969,17 €	359 000,00 €	16,21%
75 - Autres produits	524 523,80 €	492 658,18 €	504 319,36 €	481 812,89 €	430 981,49 €	452 000,00 €	-10,55%
77 - Produits exceptionnels	2 376,20 €	957,90 €	5 203,94 €	941,66 €	15 627,47 €	- €	1559,57%
Total des recettes réelles de fct	1 603 357,01 €	1 364 222,11 €	1 358 013,38 €	1 867 951,29 €	1 885 794,54 €	1 831 996,03 €	0,96%

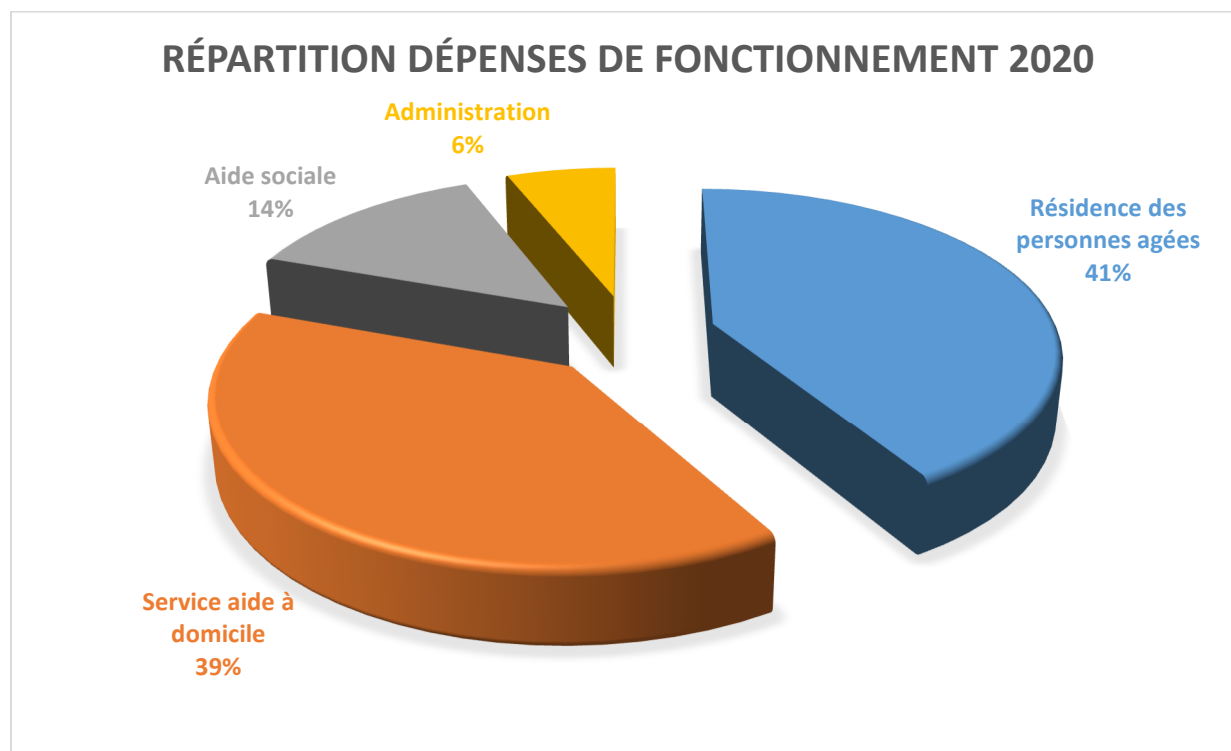
Pour rappel, l'exercice 2019 a été celui de la mise en place des budgets annexes pour le Service d'Aide A Domicile (SAAD) et pour la résidence autonomie M. Thibert. Le choix opéré dans le cadre de la mise en place de la nomenclature comptable M22 conduit à une refacturation des recettes et charges de personnel qui bouleverse les équilibres financiers des années précédentes. La facturation des usagers est réalisée sur le budget principal afin de conserver une facturation unique (Loyer RA + Aide à domicile + autres prestations). Ainsi les recettes sont conservées sur le budget principal puis ré-imputées (soit comptées une 2^e fois) sur les budgets annexes (dépense sur le budget principal et recette sur le budget annexe), les dépenses s'en trouvent également augmentées. Les agents du service d'aide à domicile et de la résidence ont conservé leur contrat avec le CCAS et sont mis à disposition des budgets annexes par le biais de refacturation similaire gonflant cette fois les recettes du budget principal.

L'année 2020 a été fortement impactée par la crise sanitaire tant au niveau des recettes que des dépenses. Les charges à caractère général (fonctionnement des services ont baissé de 9.91 % avec des prestations non réalisées : banquet des seniors remplacé par un colis amélioré, le voyage de juin ou encore le séjour vacances. La masse salariale, chapitre 012, a augmenté de 6.67 % mais la réalisation 2019 était marquée par des postes non pourvus. De plus le recours au prestataire pour l'aide à domicile a été revu à la baisse au profit des agents de la collectivité.

Par ailleurs la baisse de 10.55% des autres produits, chapitre 75, s'explique par un taux de vacance de quelques logements à la résidence autonomie, la crise sanitaire n'ayant pas permis l'entrée de nouveaux bénéficiaires et emménagements pendant plusieurs mois. Ceci nous permet de faire des travaux à l'intérieur des logements pour les rendre plus qualitatifs avant remise en location. Cette ligne de conduite sera suivie en 2021.

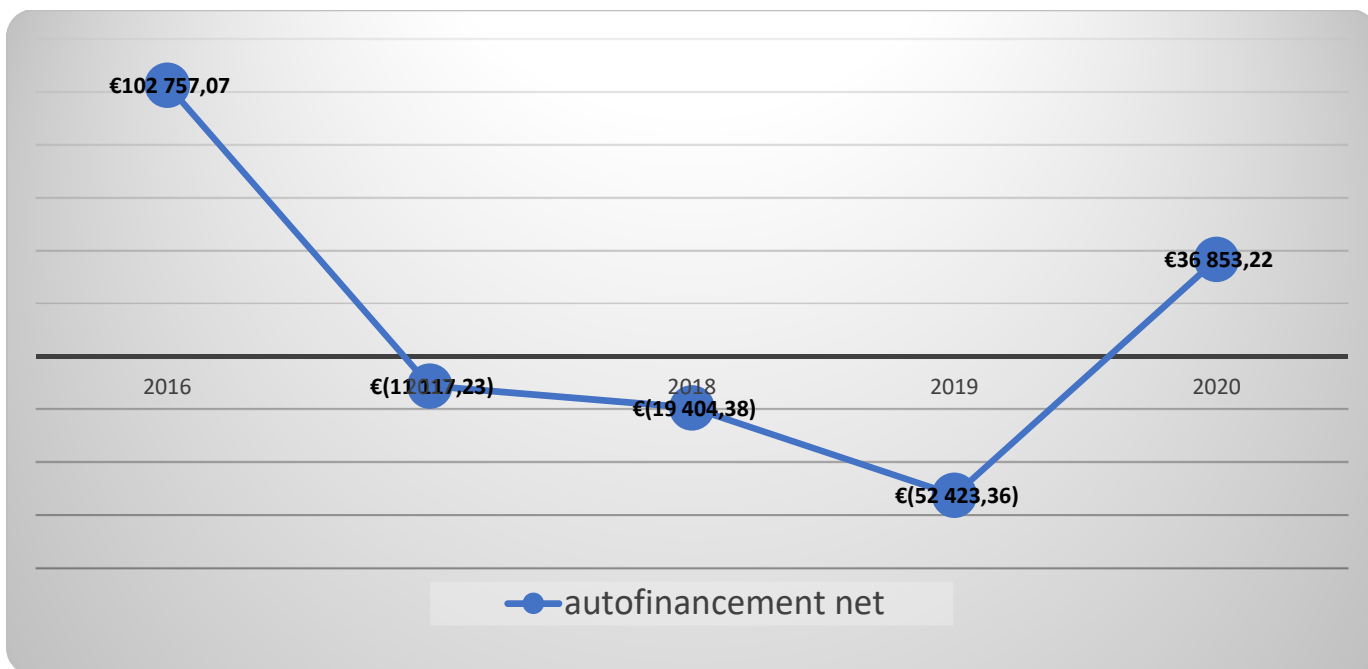
Selon l'activité de chaque secteur en prenant en compte les dépenses réelles, la répartition ci-dessous illustre un secteur d'aide à domicile représentant 39 % des dépenses, 41% pour la résidence autonomie et 14% pour l'action sociale (dépenses réelles hors refacturations liés à la gestion des budgets annexes). Les 6% restants concernent l'administration de ces services.

	Dépenses de fonctionnement 2020 par activité				
	Dépenses courantes	Masse salariale	charges de gestion (dont secours)	Charges exceptionnelles	TOTAL
Résidence des personnes âgées	476 854,71 €	91 175,44 €			568 030,15 €
Service aide à domicile	69 964,44 €	465 063,39 €			535 027,83 €
Aide sociale	41 611,37 €	102 282,64 €	40 830,14 €		184 724,15 €
Administration	4 194,97 €	66 661,10 €	10 314,57 €	1 596,98 €	82 767,62 €
TOTAL	592 625,49 €	725 182,57 €	51 144,71 €	1 596,98 €	1 370 549,75 €



2.1.2 : L'autofinancement

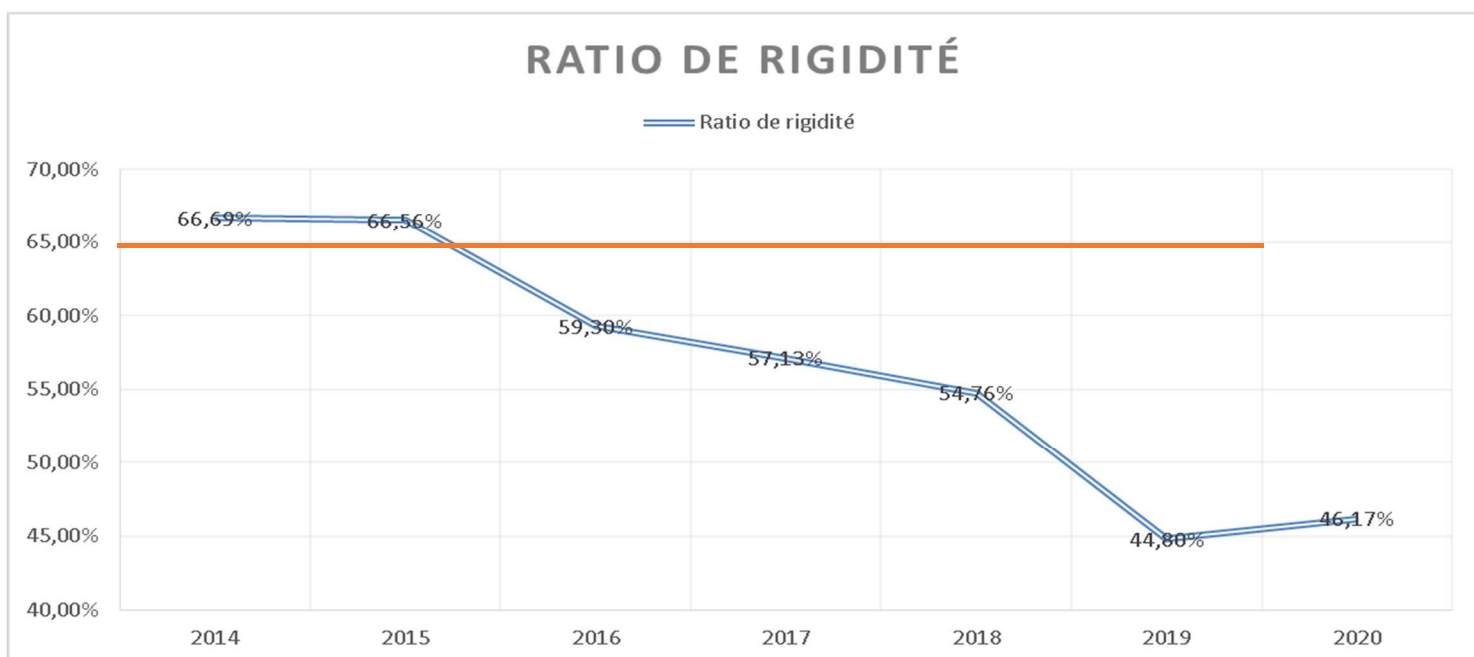
L'autofinancement net négatif (voir ci-dessous) sur les trois derniers exercices 2017, 2018 et 2019 a permis de réduire le solde de trésorerie confortable sur la collectivité CCAS et de retrouver un excédent reporté plus conforme aux besoins de la collectivité (109 078.09 €)



2.1.3 : Ratios

Dans le graphique ci-dessous, est matérialisée l'évolution du ratio de rigidité des charges structurelles : (Charges de personnel + contingents et participations + charges d'intérêts) / Produits de fonctionnement). Il évalue le côté incompressible de certaines dépenses et, par la même, les marges de manœuvre dont dispose une collectivité.

Il doit se situer sous les 65 % pour témoigner de l'existence de marges de manœuvre ; le ratio baisse depuis 2016. Il est stabilisé en 2020 à 46.17 %. La forte baisse en 2019 s'explique là aussi par la création des budgets annexes impactant les dépenses et recettes de fonctionnement.



Les ratios ci-dessous montrent le niveau de dépenses et de recettes par Saint-Pierrais pour le CCAS. Par ailleurs les dépenses de personnel sont maîtrisées, elles représentent 39.10 % des dépenses réelles.

		2017	2018	2019	2020
	<i>Population</i>	8397	8377	8321	8321
Ratios de niveaux en € par habitant	Dépenses réelles de fonctionnement	163,03 €	163,67 €	230,02 €	221,44 €
	Recettes réelles de fonctionnement	162,47 €	162,11 €	224,49 €	226,63 €
	Dépenses d'équipement brut	15,44 €	3,05 €	3,07 €	3,07 €
	CAF	2,09 €	2,10 €	2,11 €	2,11 €
Ratios de structure	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fct	53,78%	50,96%	35,29%	39,10%
	Dépenses d'équipement brut / recettes de fct	9,50%	9,55%	6,94%	6,87%

2.2 : Stratégie financière

Compte tenu d'un contexte financier extrêmement contraint et incertain en raison de la pandémie COVID-19, la Municipalité a fait le choix, d'une stratégie financière raisonnée et volontariste. Cette stratégie se place en continuité des orientations financières établies en 2020, afin de garantir le financement des projets déjà engagés et devant être réalisés en ce début de mandat.

La stratégie financière de la Ville est articulée autour des 5 axes suivants :

- Garantir une fiscalité équitable et stabilisée avec le maintien des taux d'imposition durant le mandat ;
- S'appuyer une gestion rigoureuse basée sur l'utilité, évaluée et volontaire, tout en veillant à garantir la qualité du service public ;
- Maintenir un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement d'au moins 15% lors de l'adoption du budget primitif; soit l'excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement. C'est un axe qui permet de dégager des marges de manœuvre sur l'exercice présent et ceux à venir ;
- Maintenir une politique d'investissement dynamique, autour des priorités de l'équipe municipale que sont l'éducation, l'enfance, la jeunesse et les solidarités (à tous les âges de la vie), la culture et le sport (la ville en partage), l'animation de la Ville, le numérique, l'aménagement équilibré du territoire et mobilités douces ;
- Maintenir une capacité de désendettement sous les 5 ans,

Concernant le CCAS, la principale charge réside dans le remboursement des travaux de rénovation de la résidence autonomie M. Thibert d'un montant de plus de 2 millions d'euros impactant le loyer annuel versé au propriétaire Habitat 76.

2.3 : Les marges de manœuvre

2.3.1 : Les recettes de fonctionnement

La subvention de la Ville sera en hausse en 2021. Celle-ci s'élèvera à 350 000 € afin de faire face d'une part aux conséquences sociales de la crise sanitaire et crise économique qui perdure et s'étalera dans le temps, et d'autre part au remboursement des travaux de rénovation de la résidence autonomie évoquée précédemment.

Budget annexe Service d'Aide A Domicile (SAAD)

Après une année 2020 très impactée par la COVID-19 sur le service d'aide à domicile, l'objectif sera de stabiliser l'activité aux alentours de 1500 heures de services rendus et de facturation mensuelle. Ainsi, la prévision s'élève à 365 400 € pour 2021.

La mise à disposition de dispositif de téléalarme représente un service complémentaire et une recette du service à hauteur de 17 000 € pour une centaine d'abonnés.

Budget annexe Résidence Autonomie (RA)

Comme évoqué plus haut, la vacance de quelques logements de la résidence autonomie liée à la situation sanitaire devrait être résorbée en 2021. La valorisation de la résidence sera faite dans cette optique pour atteindre au minimum 90% d'occupation de la résidence. 430 400 € de loyers sont prévus sur 2021.

La RA bénéficie du soutien du Département dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) à hauteur de 23 000 € afin de financer toutes les actions permettant de conserver l'autonomie des résidents.

La restauration scolaire de la Ville élabore des repas pour les résidents qui le souhaitent. Cette prestation prisee, un temps suspendue en 2020 en raison de la COVID-19, a été rétablie en septembre dernier et représente une recette de 45 000 €.

2.3.2 : Les dépenses de fonctionnement,

Les charges réelles de fonctionnement du budget principal augmentent de 1.37 % et devraient atteindre 1 929 000 € en 2021

Masse salariale

Les charges de personnel représentent 36.15 % des dépenses réelles et tiennent compte du Glissement Vieillessement Technicité (GVT) à hauteur de 2 354.97 € (avancements de grade, d'échelons et promotions internes), du CIA (Complément Indemnitaire Annuel) instauré en 2020 qui représente un cout de 2 346.01 € qui fera l'objet d'une évaluation.

L'année écoulée a été marquée par l'élargissement du télétravail lorsqu'il était possible et l'adaptation des agents et des élus à des moyens de communication peu utilisés avant la crise sanitaire (réunions en visioconférence, ...).

2021 sera l'année d'élaboration des Lignes Directrices de Gestion dont le contenu sera déterminé en fonction de la gestion des ressources humaines et du dialogue social conduit avec les agents, les représentants du personnel et les élus.

La participation mutuelle instaurée en 2019 est reconduite. Il s'agira d'agir selon un plan global notamment dans le domaine de la santé, de la prévention, de l'achat de matériel, du management ou de l'organisation.

Au total, le chapitre 012 devrait s'élever à 694 454.29 €, en baisse de 0.27 % par rapport au budget primitif 2020.

Budget annexe Résidence Autonomie (RA)

La redevance annuelle versée à HABITAT 76 pour la RA s'élèvera à 279 702.07 € en 2021. Et une enveloppe de 16 000 € permettra de rénover au moins 8 appartements afin de les remettre en location dans les meilleures conditions.

Dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) signé entre le CCA et le Département, les actions et les animations au sein de la résidence seront renforcées.

Action sociale

Des secours sont apportés aux personnes les plus en difficultés. Tous les 15 jours la Commission Permanente se réunit afin de statuer sur les demandes. La crise sanitaire actuelle accentue les inégalités sociales. Ainsi 34 000 € sont budgétés pour ces secours et pour soutenir d'autres actions comme la participation au Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) consistant à accorder des aides financières individuelles pour le soutien à un projet professionnel de formation et d'initiation par exemple, ou encore la participation au Fonds de Solidarité Logement (FSL) géré par le Département.

La collectivité examine les possibilités en matière de Service Civique notamment dans le domaine du numérique afin de lutter contre la fracture numérique et l'isolement.

La mise à disposition d'un logement d'urgence pour les victimes de violences intra-familiales en partenariat avec l'Etat et l'association ASAE est en cours.

Si la situation sanitaire le permet, nos aînés pourront à nouveau bénéficier du banquet de fin d'année comme d'autres actions (Séjour de juin, thé dansant, ...).

2.4 : Les grandes orientations 2021

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a défini les objectifs ci-dessous selon quatre grands domaines de compétence que sont les solidarités, les actions à destination des aînés, le handicap et le logement.

Solidarités

Affirmation du Centre Communal d'Action Sociale pour coordonner l'action sociale de proximité auprès des familles.

Accès à la santé en préservant une offre médicale et paramédicale dans la ville en lien avec la Metropole.

Accompagner et orienter les personnes pour le recours et l'accès aux droits (santé, logement, prestations, ...), lutter contre la fracture numérique et l'isolement en recourant à un contrat de service civique.

Renforcer le lien social notamment pour les bénéficiaires de Coup de Pouce (Banque Alimentaire et services) avec l'ouverture d'un espace convivial, d'accueil et d'accompagnement avec les agents du CCAS et les bénévoles.

Réflexion sur la mise en place d'une tarification adaptée pour les prestations municipales tenant compte du taux d'effort des familles (cantine, centre de loisirs).

Aînés

Maintien du voyage, du banquet ou du colis de Noël, au choix pour les aînés.

Lutte contre l'isolement des personnes à domicile, âgées, dépendantes, ou en situation de handicap en concertation avec les résidents, agents et partenaires et soutien aux aidants familiaux.

Aménagement du jardin de la Résidence Autonomie (RA) Marguerite Thibert.

Service sortie en minibus en journée et en soirée pour nos aînés.

Favoriser le maintien du lien social par des activités de loisirs adaptées et favoriser les actions de mixité.

Le Handicap

Développer et renforcer l'inclusion partout où c'est possible et le partenariat avec les structures qui sont sur notre ville, notamment du Pré de la Bataille. Travail sur la mise à disposition d'un logement inclusif.

Participation à la semaine du handicap et construction de la Ville inclusive.

Logement

Accompagner et responsabiliser les personnes dans leurs démarches auprès des bailleurs pour l'accès et le maintien dans le logement).

Travailler en partenariat avec les bailleurs et les locataires pour l'aménagement et l'animation des résidences.

La mise à disposition d'un logement d'urgence pour les victimes de violences intra-familiales en partenariat avec l'Etat et l'association ASAE est en cours.

III – Engagements pluriannuels et analyse de la dette

3.1 : La programmation des investissements,

3-1-1 Les recettes d'investissement

Report excédentaire 2020 = 11 575.73 €

3-1-2– Les investissements en cours et en phase étude

Modernisation et optimisation du travail des agents d'aide à domicile avec l'équipement numérique de moyens de communication permettant une vision de leur planning et des interventions 6 700 €

3-1-3 - Les engagements pluriannuels

- Colis en fin d'année et organisation du banquet à destination de nos aînés
- Sortie des personnes âgées
- Redevance annuelle pour la résidence autonomie :

2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
199 009.17 €	186 926.54 €	198 882.52 €	243 190.38 €	276 819.59 €	279 702.07 €	281 529.22 €	289 557.60 €

2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
297 747.08 €	299 184.35 €	300 650.94 €	302 147.45 €	303 674.51 €	305 232.77 €	306 822.86 €	237 194.99 €

3-1-4 - Le besoin de financement

		2016	2017	2018	2019	2020
Dépenses	Investissement	17 378,79 €	33 823,18 €	30 766,50 €	21 066,57 €	18 242,26 €
	Dépenses	1 529 343,66 €	1 422 761,77 €	1 419 336,10 €	1 945 471,99 €	1 871 078,68 €

		2016	2017	2018	2019	2020
Recettes	Investissement	43 852,10 €	31 985,15 €	31 406,48 €	29 057,27 €	29 817,98 €
	Recettes	1 647 209,11 €	1 396 207,26 €	1 553 826,98 €	1 897 008,56 €	1 980 156,77 €

Besoin de financement		1 838,03 €			
Excédent de financement	26 473,31 €		639,98 €	7 990,70 €	11 575,74 €

La section d'investissement est excédentaire pour la troisième année consécutive et représente 11 575.74 € en 2020.

3.2 : Structure et gestion de la dette

Aucun emprunt.

3.3 Les budgets annexes

Créés en 2019 suite à l'arrêté du 22 décembre 2015 relatif au plan comptable M22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux, les budgets annexes Résidence Autonomie (RA et Service d'Aide A Domicile (SAAD) ont pour objectif de mettre en lumière le coût exact de chacune de ces activités.

Budget annexe Service d'Aide A Domicile (SAAD)

2020 va se clôturer avec un déficit de 90 101.73 € contre 119 235.36 € en 2019. L'année écoulée a été perturbée par la COVID-19 ne permettant pas à tous les bénéficiaires d'accéder aux services habituels notamment durant le premier confinement du 17 mars au 11 mai 2020.

BUDGET ANNEXE SAAD - Recettes de fonctionnement

	2020			2021	
	Budget	Recettes	Disponible	BP	Var° N-1
Produits à la charge du département	251 000,00 €	237 622,52 €	13 377,48 €	244 000,00 €	-2,79%
Produits à la charge de l'utilisateur	140 000,00 €	97 919,41 €	42 080,59 €	120 000,00 €	-14,29%
Produits à la charge d'autres financeurs	1 500,00 €	1 711,37 €	- 211,37 €	1 400,00 €	-6,67%
Groupe 1 - Produits de la tarification	392 500,00 €	337 253,30 €	55 246,70 €	365 400,00 €	-6,90%
Téléalarmes	18 000,00 €	18 050,00 €	- 50,00 €	17 000,00 €	-5,56%
Rembt de salaires	40 000,00 €	75 095,72 €	- 35 095,72 €	- €	-100,00%
Participation département prime COVID	- €	16 427,08 €	- 16 427,08 €	- €	#DIV/0!
Participation CCAS	144 255,49 €	88 201,73 €	56 053,76 €	115 972,28 €	-19,61%
Groupe 2 - Autres produits relatifs à l'exploitation	202 255,49 €	197 774,53 €	4 480,96 €	132 972,28 €	-34,26%
Produits exceptionnels	- €	83,73 €	- 83,73 €	- €	#DIV/0!
Groupe 3 - Produits financiers et produits non encaissables	- €	83,73 €	- 83,73 €	- €	#DIV/0!
TOTAL DES RECETTES	594 755,49 €	535 111,56 €	59 643,93 €	498 372,28 €	-16,21%
RECETTES + EXCEDENT	594 755,49 €	535 111,56 €	59 643,93 €	498 372,28 €	-16,21%

BUDGET ANNEXE SAAD - Dépenses de fonctionnement

	2020			2021	
	Budget	Réalisé	Disponible	BP	Var° N-1
6112 Télégestion	2 900,00 €	2 920,12 €	- 20,12 €	3 000,00 €	3,45%
6112 Contrat bien a la maison	125 000,00 €	46 885,07 €	28 114,93 €	50 000,00 €	-60,00%
Autres dépenses d'exploitation	6 950,00 €	4 436,85 €	2 513,15 €	8 250,00 €	18,71%
Groupe 1 - Dépenses afférentes à l'exploitation courante	134 850,00 €	54 242,04 €	30 607,96 €	61 250,00 €	-54,58%
Dépenses de personnel	438 405,49 €	465 063,39 €	23 342,10 €	417 622,28 €	-4,74%
Groupe 2 - dépenses de personnel	438 405,49 €	465 063,39 €	23 342,10 €	417 622,28 €	-4,74%
Telealarmes	19 000,00 €	15 206,13 €	3 793,87 €	17 000,00 €	-10,53%
Formation du personnel	2 500,00 €	600,00 €	1 900,00 €	2 500,00 €	0,00%
Groupe 3 - dépenses de structurer	21 500,00 €	15 806,13 €	5 693,87 €	19 500,00 €	-9,30%
TOTAL DEPENSES	594 755,49 €	535 111,56 €	59 643,93 €	498 372,28 €	-16,21%

2020	Heures Facturées d'intervention	SAAD CCAS		Prestataire ONELA	% ONELA
		Tit	CDD		
décembre	1350,94	798,34	444,89	107,71	7,90%
novembre	1417,94	870,43	477,05	70,46	4,90%
octobre	1564,03	1009,14	466,85	88,04	5,60%
septembre	1375,32	1044,7	223,91	106,71	7,75%
août	1392,4	814,78	415,71	161,91	11,62%
juillet	1452,11	706,02	465,97	280,12	19,29%
juin	1407,24	1005,86	218,45	182,93	12,99%
mai	1171,95	705,83	225,06	241,06	20,56%
avril	821,81	565,36	145,92	110,53	13,45%
mars	1262,18	807,55	219,74	234,89	18,60%
février	1400,89	901,68	128,57	370,64	26,45%
janvier	1405,62	1021,57	145,08	238,97	17%

HEURES	13253,55	8582,49	2655,26	2015,8	13,84%
Recettes	269 047,07 €				
Dépenses				40 920,74 €	

Budget annexe Résidence Autonomie (RA)

2020 va se clôturer avec un déficit de 60 776.30 € comblé à hauteur de 8 969.86 € par une participation du CCAS et de 51 806.44 € par l'excédent de 2019.

La répartition des charges de personnel notamment des agents administratifs intervenant en partie pour la RA a été revue ce qui a permis de disposer d'un cout de service plus conforme à la réalité.

En 2021, des travaux de rénovation de logements sont prévus ainsi que des réfections de peinture dans les salles communes.

L'arrivée de la nouvelle responsable du pôle Senior devrait favoriser le développement d'actions avec les résidents et le Service d'Aide A Domicile et la remise en place du Conseil de Vie Sociale au sein de la résidence autonomie M. Thibert.

BUDGET ANNEXE RA - Recettes de fonctionnement

		2020			2021	
		Budget	Recettes	Disponible	BP	Var° N-1
002	EXCEDENT REPORTE	51 806,44 €		51 806,44 €	- €	-100,00%
		Budget	Recettes	Disponible	BP	Var° N-1
73418	Repas RPA	45 000,00 €	64 941,30 €	- 19 941,30 €	45 000,00 €	0,00%
73418	Loyer RPA	450 000,00 €	418 592,55 €	31 407,45 €	430 400,00 €	-4,36%
Groupe 1 - Produits de la tarification		495 000,00 €	483 533,85 €	11 466,15 €	475 400,00 €	-3,96%
7483	Résidence autonomie	20 000,00 €	23 720,00 €	- 3 720,00 €	23 000,00 €	15,00%
7488	Participation CCAS	- €	8 969,86 €	3 030,14 €	60 305,82 €	#DIV/0!
7588	Prestations RA	15 000,00 €	- €	15 000,00 €	19 000,00 €	26,67%
Groupe 2 - Autres produits relatifs à l'exploitation		35 000,00 €	32 689,86 €	14 310,14 €	102 305,82 €	192,30%
Groupe 3 - Produits financiers et produits non encaissables		- €	- €	- €	- €	#DIV/0!
TOTAL DES RECETTES		530 000,00 €	516 223,71 €	25 776,29 €	577 705,82 €	9,00%
RECETTES + EXCEDENT		581 806,44 €	516 223,71 €	77 582,73 €	577 705,82 €	-0,70%

BUDGET ANNEXE RA - Dépenses de fonctionnement

		2020			2021	
		Budget	Réalisé	Disponible	BP	Var° N-1
6063	Alimentation RA	2 100,00 €	202,53 €	597,47 €	2 100,00 €	0,00%
6068	Autres fournitures	625,00 €	73,77 €	51,23 €	600,00 €	-4,00%
6068	Entretien des bâtiments - matériel	12 000,00 €	10 576,11 €	223,89 €	12 000,00 €	0,00%
61118	Projet résidence autonomie CPOM	10 800,00 €	8 705,00 €	2 095,00 €	11 000,00 €	1,85%
6287	Remboursements aux particuliers	1 000,00 €	- €	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00%
606	Achat Energies	44 700,00 €	38 908,97 €	5 791,03 €	44 000,00 €	-1,57%
606	Produits d'entretien	1 600,00 €	- €	1 600,00 €	1 600,00 €	0,00%
6282	Fourniture de repas	60 000,00 €	85 778,97 €	- 5 778,97 €	60 000,00 €	0,00%
Groupe 1 - Dépenses afférentes à l'exploitation courante		132 825,00 €	144 245,35 €	8 579,65 €	132 300,00 €	-0,40%
Dépenses de personnel		98 500,46 €	91 175,44 €	7 325,02 €	86 973,75 €	-11,70%
Groupe 2 - dépenses de personnel		98 500,46 €	91 175,44 €	7 325,02 €	86 973,75 €	-11,70%
6132	Location RA	276 850,93 €	276 819,59 €	31,34 €	279 702,07 €	1,03%
6132	Location vetemenst de travail	230,00 €	- €	230,00 €	300,00 €	30,43%
61528	Entretien des bâtiments	23 530,00 €	10 509,67 €	5 020,33 €	27 530,00 €	17,00%
61568	Entretien du matériel	100,00 €	- €	100,00 €	100,00 €	0,00%
61568	Maintenance climatisation	300,00 €	- €	300,00 €	- €	-100,00%
61568	Ascenseurs	2 500,00 €	2 355,92 €	144,08 €	2 500,00 €	0,00%
61528	Nettoyage des vitres	1 300,00 €	- €	1 300,00 €	1 300,00 €	0,00%
6161	Assurance	2 500,00 €	2 437,65 €	62,35 €	2 600,00 €	4,00%
6188	Animation RA	500,00 €	- €	500,00 €	- €	-100,00%
6188	Festivités	1 500,00 €	344,80 €	1 155,20 €	2 000,00 €	33,33%
63512	Impots fonciers	38 770,05 €	38 000,00 €	770,05 €	40 000,00 €	3,17%
63513	Enlèvement des ordures ménagères	2 000,00 €	1 931,87 €	68,13 €	2 000,00 €	0,00%
637	Impots et taxes	400,00 €	209,86 €	190,14 €	400,00 €	0,00%
Groupe 3 - dépenses de structure		350 480,98 €	332 609,36 €	9 871,62 €	358 432,07 €	2,27%
TOTAL DEPENSES		581 806,44 €	568 030,15 €	25 776,29 €	577 705,82 €	-0,70%
RESULTAT		- €	- 51 806,44 €	51 806,44 €	- €	